

09 JUIL. 2003

TRADUCTION

Al Koweit Al Yaoum

16 JUIL. 2003

Journal Officiel Du Gouvernement du Koweit  
Publié par le Ministère de l'Information

Dimanche 25 safar 1424 H  
Correspondant au 27 avril 2003

Loi N°11 de 2003  
Portant modification de certaines dispositions de la loi N°38 de 1964  
Sur le travail dans le secteur privé

Après avoir pris connaissance de la Constitution,  
De la loi N°38 de 1964 sur le travail dans le secteur privé et des lois qui modifient ses dispositions,  
De la loi N° 28 de 1969 sur le travail dans le secteur des activités pétrolières,  
De la loi sur les Assurances sociales, promulguée par Décision princière, en vertu de la loi N° 61 de 1976 et des lois qui modifient ses dispositions,  
Du décret-loi N° 15 de 1979 sur la Fonction publique et des lois qui modifient ses dispositions,  
Le Conseil de la Nation a approuvé la loi suivante que nous avons promulguée,

**Article premier**

Le paragraphe deux de l'article 69 de la loi N° 38 de 1964 susvisée, est remplacé par le texte suivant :

« Les dispositions du présent titre s'appliquent aux fonctionnaires et travailleurs de l'administration publique et du secteur pétrolier, dans la mesure où elles ne s'opposent pas aux lois qui régissent leurs affaires ».

**Article deux**

Les ministres, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'application de la présente loi ; celle-ci entre en vigueur à partir de la date de sa publication au journal officiel.

L'Emir du Koweit

Jaber Al Ahmad Al Sabbah

Promulguée le 20 Safar 1424H  
Correspondant au 22 avril 2003